

Conditions Générales de Vente

Dernière version en date du 01/01/2023

Préambule :

Les présentes sont conclues entre :

- La société THERMOLABO, SASU, société de droit français, éissant domicile 171 rue du Haut Planin, 69440 Saint Laurent d'Agny, inscrite au RCS de Lyon au numéro 817703614 00013, ci-après nommée THERMOLABO,

Et entre,

- Toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public souhaitant faire l'acquisition de Produits et/ou de Services (abonnements, accès aux logiciels et plateformes Cloud, services de préparation, de maintenance et d'après-vente...) fournis par THERMOLABO, ci-après nommée le CLIENT.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) complétées le cas échéant par des Conditions Particulières (CP) et/ou annexes proposées par THERMOLABO détaillent les droits et obligations de la société THERMOLABO et de son CLIENT dans le cadre de la vente de Produits et/ou de Services fournis par THERMOLABO.

Elles sont applicables à toute commande adressée par le CLIENT à THERMOLABO qui implique acceptation entière et sans réserve par le CLIENT des présentes Conditions portant notamment à toutes autres conditions et notamment celles du CLIENT.

Les prestations offertes par THERMOLABO à titre gratuit sont également régies par les présentes conditions générales de Vente.

ARTICLE 2 : DEFINITIONS

- CLIENT : Désigne toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public faisant acquisition des Produits et/ou bénéficiaire des Services de THERMOLABO.

- CONDITIONS PARTICULIERES : Désigne des conditions contractuelles spécifiques acceptées par le CLIENT et applicables aux Produits(s) et/ou Service(s) choisis(s) en option ou non.

- CONTRAT : Désigne l'ensemble constitué par les présentes CGV et les Conditions Particulières applicables.

- LOGICIELS : Désigne l'ensemble des applications, progiciels, bases de données, scripts, systèmes d'exploitation mis à la disposition du CLIENT par THERMOLABO dans le cadre de la vente de Produits et/ou de Services.

- THERMOLABO : Fournisseur des Produits et exécutant des Services objet des présentes.

- PARTIE ou PARTIES : Désigne, ensemble ou séparément, et indifféremment, THERMOLABO et/ou le CLIENT.

- PRODUIT(S) : Désigne l'ensemble des PRODUITS proposés par THERMOLABO permettant l'enregistrement des données de mesures de l'environnement extérieur, leur lecture et leur programmation ainsi que l'ensemble des accessoires disponibles en option.

- SERVICES(S) : Désigne l'ensemble des Services proposés par THERMOLABO relatifs à la gestion de dispositifs d'enregistrement de données de mesures de l'environnement extérieur et/ou à la collecte ou traitement, à la transmission, à la conservation et l'hébergement de toutes les informations et données de mesures issues directement ou indirectement de ces dispositifs, et le cas échéant, aux Services de préparation, de programmation, de maintenance, d'après-vente optionnels ou non et susceptibles d'évoluer avec le temps.

- REPRESENTANTS : Désigne l'ensemble des intervenants, prestataires et sous-traitants agissant d'ordre et pour compte de THERMOLABO et/ou du CLIENT.

ARTICLE 3 : PRIX - OFFRES - ACCEPTATION DES COMMANDES – CONFIRMATION

Les prix des Produits et Services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en Euros et calculés hors taxes. Les prix s'entendent départ usine, hors droits et taxes de toutes sortes et frais de transport et emballage.

Par voie de conséquence, si applicable, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport au jour de la commande. En particulier, en cas d'exportation, les taxes, droits de douane, et tout autre charge ou frais applicables au jour de livraison seront facturés en plus, du prix du Produit ou du Service par THERMOLABO à l'un de ses Représentants au CLIENT ou à son destinataire désigné.

Sauf stipulation contraire, les offres de THERMOLABO sont valables pendant une durée de 30 jours. Passé ce délai, à défaut de commande par le CLIENT, THERMOLABO se réserve le droit de les modifier. Les bons de commandes/devis signés transmis par le CLIENT à THERMOLABO font l'objet d'une confirmation par THERMOLABO sous forme d'accusé de réception par voie électronique dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la réception du bon de commande/devis signé. Le contrat est constitué par la confirmation de commande et les présentes Conditions Générales de Vente.

THERMOLABO s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

ARTICLE 4 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La propriété des Produits ne sera transférée au CLIENT que lors du complet paiement du prix correspondant, en principal et accessoires. À défaut de paiement d'une simple fraction du prix à échéance, THERMOLABO pourra reprendre les Produits livrés et résilier la vente.

À ce titre, le CLIENT fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, THERMOLABO se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Les dispositions précitées ne feront pas obstacle au transfert au CLIENT des risques afférents à la perte ou à la détérioration des Produits ainsi qu'aux dommages qu'ils pourraient causer à compter de leur livraison, et ce, dès le départ des Produits des locaux de THERMOLABO. Le CLIENT est responsable des risques toute police d'assurance doit être souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable et justifiera de cette souscription sur simple demande.

ARTICLE 5 : LIVRAISONS – TRANSPORTS

Les délais de livraisons et/ou de prestation sont donnés à titre indicatif, ne sont aucunement garantis et peuvent être modifiés en fonction de la charge de travail de THERMOLABO, des contraintes d'approvisionnement ou, de modification de commande acceptée par THERMOLABO.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des Produits et/ou l'exécution des Services ne pourra pas donner lieu au profit du CLIENT à l'allocation de dommages et intérêts et/ou à la fourniture de la commande.

Sauf demande expresse du Client, la livraison des Produits est effectuée par un transporteur choisi par THERMOLABO au mieux des intérêts du Client. Sauf stipulation contraire, les Produits sont livrés à l'adresse précisée sur le bon de commande et la confirmation de commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par le CLIENT. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le CLIENT ou son Représentant destinataire devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR auprès du transporteur et par voie électronique auprès de THERMOLABO.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le CLIENT accepte expressément que la facture lui soit transmise par voie électronique. THERMOLABO se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taxe des taxes existantes.

Les factures émises par THERMOLABO sont payables par virement ou par chèque à la réception de la facture par le CLIENT. Les règlements anticipés ne bénéficient d'aucune remise ou escompte.

Lors de l'enregistrement de la commande, le CLIENT devra verser un acompte de 30% du montant global TTC de la facture pour toute facture dont le montant est supérieur à 2000 € HT, et le solde devant être payé à la réception de la facture.

En outre, pour toute première commande ou dans le cas de la survenue d'un incident de paiement, THERMOLABO se réserve le droit de subordonner l'acceptation d'une commande à la fourniture de garanties à son profit, ou d'un paiement à la commande.

Le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du Contrat pourra entraîner de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le CLIENT au titre du Contrat, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- la suspension de tous les accès aux logiciels et de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour THERMOLABO d'user de la faculté de résiliation du Contrat ;
- l'impossibilité de commander de nouveaux Produits ou de souscrire de nouveaux Services ou de les renouveler ;

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, pourra provoquer la demande de l'intégralité des sommes restant dues.

Le CLIENT en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard de THERMOLABO d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à hauteur de 40€, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et de l'application de pénalités de retard à hauteur de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un appel soit nécessaire.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DE THERMOLABO

Pour l'ensemble de ses Services et du fonctionnement de ses Produits, THERMOLABO s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'une prestation de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. THERMOLABO ne répond que d'une obligation de moyen.

La responsabilité de THERMOLABO ne sera pas engagée : Si l'exécution du Contrat, ou de toute obligation incombant à THERMOLABO au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'événements, d'épidémie, pandémie, tremblement de terre, inondation, effondrement des installations, épidémie, pandémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, retrait d'autorisation administrative, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de THERMOLABO "Cas de Force Majeure" au sens de l'article 1184 du Code civil), alors THERMOLABO, sous réserve d'une prompt notification au CLIENT, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le CLIENT sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations et/ou de ses obligations de cette Partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la Partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux Parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La Partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre Partie régulièrement informée par courrier électronique des progrès de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Soit encore du fait du CLIENT, notamment dans les cas ci-après :

- Détérioration des Logiciels,
- Mauvaise utilisation des Produits par le CLIENT ou par ses Représentants, faute, négligence, omission ou défection de sa part, non-respect des conseils donnés,
- Divulgation ou utilisation illicite du mot de passe confidentiel transmis, et/ou choisi par le CLIENT,
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel THERMOLABO n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance,
- Demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente,
- Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs informatiques directement ou indirectement au CLIENT ou à ses Représentants.

THERMOLABO n'est pas en mesure de garantir au CLIENT une disponibilité continue et permanente du Service d'Hébergement et d'accès aux logiciels.

Le CLIENT reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas des fournisseurs d'accès ou d'hébergement des Logiciels sont des éléments pouvant entraîner une difficulté d'accès aux Logiciels et/ou une discontinuité dans les prestations offertes par la société THERMOLABO, et extérieure à ses moyens techniques.

THERMOLABO fait ses meilleurs efforts pour fournir les Services, sous réserve des périodes de maintenance. THERMOLABO se réserve le droit d'interrompre les Services pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration des Services. Ces interruptions de Services seront, dans la mesure des possibilités de THERMOLABO, préalablement notifiées au CLIENT avant toute interruption.

En cas d'urgence, THERMOLABO se réserve néanmoins le droit de suspendre partiellement ou totalement, pendant une durée raisonnable, les Services pour conduire toute opération technique requise. Ces interruptions de Services ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation au bénéfice du CLIENT.

Du fait de caractéristiques et limites de l'Internet que le CLIENT déclare parfaitement connaître, la responsabilité de THERMOLABO ne pourra en aucun cas être engagée, notamment en cas de difficulté d'accès aux Logiciels, la contamination par virus des données du CLIENT, les intrusions malveillantes de tiers, les détournements éventuels d'identifiants et mots de passe, et ce, malgré toutes les mesures de sécurité prises par THERMOLABO.

Ainsi, par les présentes, THERMOLABO concède au CLIENT, pour la durée du Contrat, une licence d'utilisation personnelle, non exclusive et non transférable.

Le CLIENT reconnaît par les présentes que la manipulation et/ou le retraitement des données brutes issues directement ou indirectement des dispositifs d'enregistrement pouvant conduire ou non THERMOLABO à fournir des indications sur le caractère abusif ou non des produits surveillés ne revêt pas un statut pharmaceutique et ne saurait engager la responsabilité de THERMOLABO dans des décisions prises par le CLIENT et notamment celles relatives à la libération pharmaceutique des produits surveillés.

Dans tous les cas, l'interprétation des données brutes et des informations retravaillées issues directement ou indirectement des dispositifs d'enregistrement est du ressort du CLIENT.

THERMOLABO s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la gestion des dispositifs d'enregistrement dédiés à l'activité du CLIENT et à fournir à tout moment les efforts raisonnables afin de préserver les intérêts du CLIENT.

Sauf disposition contraire prévue dans les Conditions Particulières, Le CLIENT reconnaît que les dispositifs d'enregistrement réutilisables ou non, mis à sa disposition par THERMOLABO, restent sous sa responsabilité notamment en cas de non-utilisation, perte, vol, avarie, destruction totale ou partielle, ou mésusage.

Dans l'hypothèse où la survenance d'un événement nécessite le remplacement d'un ou plusieurs dispositifs d'enregistrement, les coûts de remplacement sont à la charge du CLIENT.

Les réparations dues par THERMOLABO en cas de défaillance d'un Produit ou d'un Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect, notamment, préjudice commercial, perte de produits, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble d'allocation quelconque, perte de bénéfices ou de clients (par exemple, par exemple, défaut d'alarme, erreur de mesure ou divulgation inopportune d'informations confidentielles concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le CLIENT, etc.).

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourrait être mis à la charge de THERMOLABO, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le CLIENT à THERMOLABO pour les Produits et/ou la période considérée des Services ou facturées au CLIENT par THERMOLABO ou au montant des sommes correspondantes au prix des Produits ou des Services, par la part des Produits ou des Services pour lesquels la responsabilité de THERMOLABO a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Le CLIENT reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégage de l'obligation de payer tous les montants dus à THERMOLABO au titre des Produits achetés ou des Services réalisés.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le CLIENT s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Le CLIENT prendra toutes les mesures nécessaires pour faire respecter auprès des membres de son personnel et de ses Représentants l'ensemble des dispositions des présentes Conditions Générales de Services et des Conditions Particulières applicables à l'utilisation des Produits et à chaque Service.

Le CLIENT accepte toute responsabilité en cas de manquement ou de violation de ce Contrat par les membres de son personnel ou ses Représentants.

THERMOLABO dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition exclusive de chaque Représentant du CLIENT ou générés par le CLIENT lui-même. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'un divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du CLIENT à l'exclusion de celle de THERMOLABO. Le CLIENT reconnaît en outre, qu'il dispose de la maîtrise exclusive de ses comptes email, notamment pour son accès régulier à ces comptes et de ses identifiants qui lui permet d'y accéder, et la gestion des paramètres de réception et de filtrage des courriers entrants.

Le CLIENT supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le CLIENT aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le CLIENT supportera seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

Le CLIENT s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'Informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits de tiers. Le CLIENT s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent Contrat ou de son exécution.

Le CLIENT s'engage à informer THERMOLABO dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe.

ARTICLE 9 : LICENCE D'UTILISATION

L'ensemble des Logiciels ou Applications informatiques, quelle que soit leur présentation ou dénomination, sont considérés comme des œuvres de l'esprit et à ce titre, THERMOLABO demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits de licence portant sur les droits d'auteur pouvant être attachés à certains Produits et/ou Services.

Seul un droit d'utilisation personnel et non exclusif tel que décrit dans les présentes est concédé au CLIENT contre une rémunération forfaitairement incluse dans le prix payé par le CLIENT. Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, cette licence d'utilisation est accordée au sens le plus strict au CLIENT qui en aucun cas ne peut décompiler, copier, reproduire, représenter, diffuser, modifier, adapter, traduire, transcrire dans un autre langage tout ou partie des Applications et/ou de leur documentation par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme ou faire effectuer ces démarches par un tiers.

Tous les droits de propriété (parmi lesquels notamment les droits d'auteur, noms de marque, méthodes, procédures, know-how) relatifs aux Services de THERMOLABO restent la propriété exclusive de THERMOLABO.

Sauf accord exprès en sens contraire, il sera accordé au CLIENT une licence d'utilisation exclusive interne des Produits et Services délivrés par THERMOLABO.

Il est interdit au CLIENT de distribuer ou de commercialiser sous une forme quelconque, les Produits et Services (et leur documentation) fournis par THERMOLABO, sans l'accord préalable de cette dernière.

ARTICLE 10 : INFORMATION - CONFORMITÉ DES PRODUITS – GARANTIE

Le CLIENT reconnaît avoir reçu tous les conseils et/ou toutes informations nécessaires à l'utilisation des Produits et/ou Services dans des conditions normales d'utilisation et souscrit au présent engagement en connaissance de cause.

Le CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation des Produits et/ou des Services à ses besoins. Il reconnaît également qu'il appartient d'informer THERMOLABO sur ses attentes particulières quant à l'utilisation des Produits et/ou Services au moyen d'un cahier des charges. En conséquence, le client reconnaît que THERMOLABO ne sera pas tenue responsable des conséquences d'un défaut d'information précontractuelle.

Dans un but d'amélioration du Service fourni, et/ou en cas de changements de réglementation, les Parties conviennent que THERMOLABO peut, de plein droit, modifier les Produits et Services sans autre formalité que d'informer le CLIENT par un avertissement sur le site Internet et/ou de PORTER ses modifications dans les conditions générales.

Conformément aux dispositions de la Directive DEET et ses textes d'application, la gestion des DEEE incombe au détenteur final des Produits.

Le CLIENT est tenu de vérifier la conformité des Produits avec la commande et l'état de ceux-ci à leur arrivée. Le CLIENT doit formuler à THERMOLABO toute réclamation par voie électronique au plus tard dans les 48 heures de l'arrivée des Produits dont la défectuosité est imputable à THERMOLABO. Après la livraison, les Produits et/ou Services reconnus conformes à l'accusé de réception ne seront ni repris ni modifiés.

Les Produits sont garantis un an, pièces et main-d'œuvre, contre tout vice de fabrication, défaut de fonctionnement ou usure anormale. Cette garantie ne couvre pas, notamment, les conséquences de chocs, de chutes, de parage ou d'écrasement, d'usage anormal, nisi intentel ou en dehors de plage de température de fonctionnement, de conditions anormales de stockage, de négligence dans l'utilisation du matériel ou des logiciels, de modification du matériel ou de ses logiciels non effectués par THERMOLABO.

La garantie donnée aux Produits ne s'étend qu'au remplacement des pièces reconnues défectueuses et à la remise en état du matériel en cause, revenu franco de port dans les limites de THERMOLABO, à l'exclusion de tous dommages, intérêts ou frais accessoires. Le point de départ de la garantie est la date de facturation du Produit concerné. La facture d'achat doit être produite à l'appui de toute demande de mise en jeu de la garantie. Les réparations ou interventions sous garantie ne prolongent d'aucune façon le délai de garantie accordé lors de la vente.

ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES - COOKIES

Dans le cadre de ses prestations, le CLIENT est informé que THERMOLABO collecte des données personnelles le concernant, qui font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016-679 du 27 avril 2016.

THERMOLABO pourra également transmettre les informations personnelles du CLIENT à la demande des autorités judiciaires et / ou administratives dans le cadre d'une requête judiciaire émise par une autorité compétente.

Conformément aux dispositions des articles 13 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature et/ou de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée. Pour ce faire, le CLIENT peut à tout moment contacter le responsable des données de THERMOLABO par courrier postal à l'adresse THERMOLABO, 171 rue du Haut Planin, 69440 Saint Laurent d'Agny.

Une fois le contrat terminé, les données personnelles récoltées sont archivées pour les besoins administratifs pour une durée maximale de 3 ans.

En saisissant son adresse électronique sur le site de THERMOLABO, le CLIENT reçoit des messages contenant des informations et des offres concernant des Produits et des Services vendus par THERMOLABO ou ses Représentants. Ce consentement peut être révoqué en tout temps par simple notification par voie électronique.

A l'occasion de l'utilisation des sites internet mis à disposition par THERMOLABO, peuvent être recueillies : l'URL des liens par l'intermédiaire desquels l'utilisateur a accédé au site, le fournisseur d'accès de l'utilisateur, l'adresse de protocole Internet (IP) de l'utilisateur.

En tout état de cause, THERMOLABO ne collecte des informations personnelles relatives à l'utilisateur que pour le besoin de certains Services nécessitant une identification individuelle. L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie.

Aucune information personnelle d'un utilisateur n'est publiée à son insu, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers.

La navigation sur les différents sites internet de THERMOLABO est susceptible de provoquer l'installation de cookies(s) sur l'ordinateur de l'utilisateur. Un cookie est un fichier de petite taille, qui ne permet pas l'identification de l'utilisateur, mais qui enregistre des informations relatives à la navigation d'un ordinateur sur un site. Les données ainsi obtenues visent à faciliter la navigation ultérieure sur le site, et ont également vocation à permettre diverses mesures de fréquentation.

ARTICLE 12 : DISPOSITIONS GENERALES

12.1 Divisibilité

La nullité d'une des clauses du Contrat de prestations de Services souscrit auprès de THERMOLABO, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Jurisdiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du Contrat de prestations de Services qui garderont leur plein effet et portée.

Dans ce cas, les Parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

12.2 Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles au seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

12.3 Communications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées à :

- Pour THERMOLABO : 171 rue du Haut Planin, 69440 Saint Laurent d'Agny

- Pour le CLIENT : à l'adresse postale qu'il a fournie à THERMOLABO.

12.4 Publicité et promotion

THERMOLABO pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des Services fournis au CLIENT ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Quel que soit le lieu de conclusion du Contrat, les présentes conditions sont régies par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires aux présentes conditions.

En cas de litige avec le CLIENT, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce du siège social de THERMOLABO, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé, appel en garantie, expertise ou sur requête nonobstant pluralité de défendeurs.

En cas de difficulté pour l'interprétation et/ou l'application des présentes CGU, les Parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable avant toute action judiciaire.